



MODIFICATIONS DE POSTES : TYPES D'ACTIONS

En 2013-2014, 1 041 propositions de modifications de postes ont été soumises, dont 235 ont éventuellement été retirées. Parmi les 806 propositions traitées, 278 propositions étaient reliées à des postes d'EC à l'étranger, 501 reliées à des postes d'ERP à l'étranger et 27 demandes concernaient les bureaux régionaux au Canada. Le CORA a examiné toutes les demandes de modifications de postes.

Les postes à l'étranger peuvent être modifiés par le biais de diverses actions menant à la création, la suppression, la reclassification, la prolongation ou la régularisation d'un poste, chaque action comptant comme une modification de poste. Par exemple, certaines reclassifications requièrent deux demandes : une pour la suppression du poste à reclassifier, une autre pour la création du poste reclassifié. Dans ce cas, chaque demande compterait comme une action, même si l'incidence réelle sur le nombre de postes est nulle.

Types d'actions de **création** :

1. **normale** : un nouveau poste d'ERP ou d'EC est créé dans le réseau
2. **redéploiement** : un poste est associé à la suppression d'un poste dans une autre mission (sans incidence sur le nombre total de postes)
3. **reclassification** : des changements importants apportés à la description de tâches nécessitent la création d'un nouveau poste, auquel un nouveau numéro est attribué (sans incidence sur le nombre total de postes)

4. **interne** : changement de type de poste au sein de la même mission, par exemple d'EC à ERP (sans incidence sur le nombre total de postes)

Types d'actions de **suppression** :

1. **normale** : un poste d'ERP ou d'EC est supprimé (un poste de moins dans le réseau)
2. **redéploiement** : un poste est associé à la création d'un poste dans une autre mission (sans incidence sur le nombre total de postes)
3. **reclassification** : un poste existant et son numéro sont supprimés, en raison de changements importants apportés aux tâches nécessitant la création d'un nouveau poste (sans incidence sur le nombre total de postes)
4. **interne** : changement de type de poste au sein de la même mission, par exemple d'EC à ERP (sans incidence sur le nombre total de postes)

Prolongation : un poste est prolongé pour une durée déterminée ou devient un poste indéterminé.

Régularisation : un poste à temps partiel devient un poste à temps plein, ou un poste à temps plein devient un poste à temps partiel.

Reclassification : un poste doit être reclassifié en raison de l'évolution des tâches (ne nécessite pas un nouveau numéro).